



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra **lundi le 6 février, à 20 h 00**, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville de Bromont, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes:

1. Demande de dérogation mineure visant à permettre l'agrandissement d'une résidence à une distance minimale de 10 m de la ligne arrière de lot au lieu de 15 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 876-2003, au 693, chemin de Gaspé, lot 2 930 656, zone R02-211, district Lac-Bromont (dossier 2017-30003).
2. Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une résidence à une distance minimale de 3 m de la ligne avant de lot au lieu de 5 m minimum tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 876-2003, au 169, rue Drummond, lot 3 848 807, zone H01-145, district Mont-Soleil (dossier 2017-30001).

Toute personne intéressée pourra intervenir au sujet de ces demandes de dérogation mineure lors de la tenue de cette assemblée.

Bromont, ce 18^e jour de janvier 2017.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate